



Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées au Conseil exécutif pour adoption

Décision :	Questions soulevées par le Groupe de travail sur le financement durable : Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat
A.	Lien avec le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023
1.	Produit(s) défini(s) dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 au titre duquel/desquels ce projet de décision serait appliqué s'il était adopté : 4.2.1 Renforcement du leadership, de la gouvernance et des relations extérieures pour mettre en œuvre le treizième PGT et assurer un impact correspondant au niveau des pays, sur la base de communications stratégiques et conformément aux objectifs de développement durable dans le contexte de la réforme des Nations Unies 4.2.2 Le Secrétariat agit de manière responsable et transparente, dans le respect des règles et de la gestion des risques, y compris par l'apprentissage institutionnel et par une culture de l'évaluation 4.2.3 Ressources en vue des priorités stratégiques fournies de manière prévisible, adéquate et souple par le renforcement des partenariats 4.2.4 Planification, allocation des ressources, suivi et notification fondés sur les priorités des pays, et destinés à produire un impact dans les pays, à optimiser les ressources et à faire aboutir les priorités stratégiques du treizième PGT 4.2.5 Promotion d'un changement culturel et renforcement de l'efficacité institutionnelle grâce à la coordination du programme de transformation de l'ensemble de l'OMS 4.2.6 Intégration progressive et suivi de l'approche consistant à « ne laisser personne de côté », axée sur l'équité, le genre et les droits humains 4.3.1 Pratiques et supervision financières solides gérées au moyen d'un cadre de contrôle interne efficient et efficace 4.3.2 Gestion et développement efficaces et efficients des ressources humaines pour attirer, recruter et fidéliser les talents en vue d'une bonne exécution des programmes 4.3.3 Plateformes et services numérisés efficaces, sûrs et innovants adaptés aux besoins des usagers, des fonctions institutionnelles, des programmes techniques et des opérations d'urgence sanitaire
2.	En quoi l'examen du projet de décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 ? Sans objet
3.	Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2022-2023 qui ne peut pas être incluse dans la limite du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 : Sans objet

<p>4. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer la décision :</p> <p>Trois ans.</p> <p>Le Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat indique que les travaux peuvent s'étendre au-delà de 2025. Il convient de noter à ce stade qu'il faudra peut-être définir plus précisément les prestations, les coûts et les délais au cours de l'exécution du Plan de mise en œuvre. Les rapports présentés au Conseil exécutif indiqueront tout ajustement pouvant se révéler nécessaire à cet égard, y compris la modification des délais prévus et des niveaux de dépenses correspondants.</p>
<p>B. Incidences, en termes de ressources, de l'application de la décision pour le Secrétariat</p>
<p>1. Dépenses totales à budgétiser pour appliquer la décision, en millions USD :</p> <p>51,56 millions USD</p> <p>Sur ce montant, 45 millions USD (15 millions USD par an) correspondent aux dépenses consacrées à la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, qui figurent aussi dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 et l'avant-projet de budget programme 2024-2025. Les États Membres ont demandé que l'enveloppe prévue à cet usage figure dans le Plan de mise en œuvre.</p> <p>Les autres éléments comptabilisés correspondent aux travaux à effectuer uniquement à l'appui du Plan de mise en œuvre. Ces éléments sont signalés comme étant « budgétisés » ou « non encore budgétisés », selon l'état d'avancement de la planification opérationnelle. Au moment où est présenté le Plan de mise en œuvre, un montant de 2,07 millions USD pour des éléments autres que la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels a déjà été budgétisé, et des crédits de 1,7 million USD doivent encore être budgétisés pour l'exercice 2022-2023. Ces deux montants peuvent néanmoins être intégrés dans l'enveloppe du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023.</p> <p>Il importe également de noter que ces autres éléments ne comprennent pas les travaux supplémentaires effectués par les mêmes unités et pouvant contribuer indirectement à l'exécution du Plan de mise en œuvre. S'ils étaient pris en compte, la plupart des fonctions de leadership, de gouvernance et autres de l'OMS seraient alors comptabilisées comme entrant dans l'exécution du plan de mise en œuvre.</p>
<p>2.a Estimation des dépenses pouvant être incluses dans la limite du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023, en millions USD :</p> <p>18,77 millions USD</p>
<p>2.b Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas inscrites dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023, en millions USD :</p> <p>Sans objet</p>
<p>3. Estimation des dépenses à budgétiser dans le projet de budget programme 2024-2025, en millions USD :</p> <p>32,79 millions USD</p>
<p>4. Estimation des dépenses à budgétiser dans les futurs projets de budget programme, en millions USD :</p> <p>Sans objet</p>
<p>5. Volume des ressources déjà disponibles pour financer l'application de la décision lors de l'exercice en cours, en millions USD :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ressources disponibles pour financer la décision lors de l'exercice en cours : 18,77 millions USD – Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours : 0 – Le cas échéant, estimation des ressources faisant l'objet des efforts de mobilisation actuels qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours : Sans objet

Treizième PGT : treizième programme général de travail, 2019-2023.

Tableau. Ventilation des dépenses estimatives (en millions USD)

Exercice	Coûts	Région						Siège	Total
		Afrique	Amériques	Asie du Sud-Est	Europe	Méditerranée orientale	Pacifique occidental		
B.2.a 2022-2023 Dépenses déjà prévues	Personnel	2,12	0,55	0,30	0,31	1,67	0,31	2,45	7,71
	Activités	2,24	0,62	1,54	1,03	1,06	1,44	3,13	11,06
	Total	4,36	1,17	1,84	1,34	2,73	1,75	5,58	18,77
B.2.b 2022-2023 Dépenses supplémentaires	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–
B.3 2024-2025 Dépenses à prévoir	Personnel	4,13	1,06	0,54	0,58	3,29	0,58	3,61	13,79
	Activités	4,33	1,26	3,04	2,03	2,05	2,83	3,46	19,00
	Total	8,46	2,32	3,58	2,61	5,34	3,41	7,07	32,79
B.4 Exercices futurs Dépenses à prévoir	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–

= = =